

**Conseil Municipal EXCEPTIONNEL**  
**Du lundi 13-03-17 à 18h00**

L'an deux mil dix-sept, le 13 mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme AUVRAY Isabelle	X			
Mme BELLET Sylvie	X			
Mme CHEMIN Françoise	X			
M. DELAHAYE Jean-Richard	X			
M. DEMARE Michael	X			
M. DENEUVE Edouard	X			
M. FIOLETTE Pierre	X			
M. LAMBERT Michel	X			
Mme LEPLAY Aurélie	X			
M. MARECAL René	X			
M. NAVARRE Jean-Louis	X			
M. PAIMPARAY William			X	Pas de pouvoir
Mme PIGNÉ Corinne	X			
Mme SOUDRY Christine	X			
Mme VARIN Nathalie	X			

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme Sylvie BELLET.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Sébastien DELAUNE, agent de la commune décédé la semaine précédente.

A l'issue, Monsieur Le Maire propose l'ajout de deux points supplémentaires : Stagiaires et Clôture de l'école G. Cuvier.

1/ Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 27 février 2017 est adopté à l'unanimité.

## 2/ INFORMATIONS DU MAIRE

- ☞ La demande de subvention, au titre de la DETR, pour le remplacement de la clôture de l'école G. Cuvier a été refusée en 2016 compte tenu d'un nombre très important de demandes. C'est pourquoi il est va être proposé de renouveler cette demande au titre de 2017 ;
- ☞ Monsieur le Maire informe qu'il a eu un contact téléphonique avec le jeune architecte qui avait travaillé sur le Silo. Ce dernier propose de venir faire une conférence vers le mois de septembre, afin de présenter son projet et les différentes photos et document qu'il a récupéré auprès de l'entreprise Lanfry.  
Monsieur le Maire propose que cette information soit évoquée lors de la prochaine foire aux bestiaux.
- ☞ Suite à la validation de l'avant projet définitif, l'architecte Eclipse Architectures a revu ses prix car toutes les options ont été retirées sauf pour les travaux de peinture et l'accès VRD. Le marché est donc estimé à 409 195 € HT et 55 400 € au titre des options, montants conformes au marché de Maîtrise d'œuvre initial selon l'ATD76.  
Monsieur le Maire fait d'ailleurs part de son désaccord sur le dossier de consultation des entreprises transmis qui regroupe certains lots. En effet, cette configuration ne permettra pas aux entreprises locales de proposer leurs offres.  
Monsieur Lambert indique de plus que le lot ventilation devrait être mis avec le lot électricité par cohérence avec les compétences des entreprises.  
Afin de rendre accessible aux entreprises locales la consultation, Monsieur Le Maire propose de demander à Eclipse Architecture de séparer les lots 2 et 6 ainsi que le lot électricité, plomberie et ventilation.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.
- ☞ Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la venue de M. LEFEBVRE de la société Paysages de l'Estuaire le 14 mars 2017. A cette occasion, M. René MARÉCAL et lui feront le point sur la résistance des variétés de plantes sur la commune.
- ☞ Monsieur Le Maire informe de la réception d'un courrier de M. COGNIE qui déplore une vitesse excessive des véhicules sur la route du bas de Thérouldeville malgré l'installation de deux coussins ralentisseurs par ailleurs bruyants.

Suite à un contact avec la Direction des Routes, il est proposé, dans un premier temps d'effectuer un comptage du nombre de véhicules et de leur vitesse. La pose d'un troisième coussin ne semble pas réalisable mais va être étudié.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a également demandé à la Direction des Routes que des grosses pierres soient déposées sur la bande enherbée afin d'éviter la circulation des véhicules qui évitent les ralentisseurs.

Enfin il a demandé qu'une glissière en bois soit posée afin de protéger la haie de Monsieur CAILLET restaurant du Bec au Cauchois qui a été victime à plusieurs reprises d'accidents.

☞ Monsieur Le Maire indique que le document d'informations communales sur les risques majeurs va être mis en ligne sur le site internet de la Mairie d'ici quelques semaines et est consultable en Mairie.

### 3-RÉHABILITATION ÉCOLE CUVIER – VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur Le Maire fait part du dossier de consultation des entreprises (DCE) élaboré par Eclipse Architectures, maître d'œuvre. Il indique que la société APAVE doit valider le dossier avant sa mise en ligne.

Monsieur Jean-Richard DELAHAYS s'étonne que l'éclairage du cheminement piéton n'y soit pas mentionné. Monsieur Le Maire indique qu'il a rendez-vous jeudi 16 mars avec M. GUÉROULT à ce sujet et faire une estimation du coût pour l'inscription au BP 2017.

Si le conseil municipal n'a pas de remarques, il propose de l'autoriser à publier le DCE, après validation de la société APAVE prestataire désigné pour le contrôle conformité et CSPS.

A l'issue du débat qui s'instaure,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'autoriser M. Le Maire à publier le dossier de consultation des entreprises dès réception de l'autorisation de la société APAVE.

### 4-CIMETIERE – CONCESSION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur Sébastien DELAUNE et compte tenu :

- d'une part de la situation financière de la famille,
- d'autre part qu'il a beaucoup œuvré en tant qu'agent du service technique pour la commune et notamment pour le cimetière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'octroyer à sa famille la gratuité de la concession d'une durée de 50 ans au cimetière.
- d'inscrire les crédits correspondant au démontage du monument au budget primitif 2017.

### 5- INDEMNITÉ DES ÉLUS – MODIFICATION DE L'INDICE.

Monsieur Le Maire indique depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) ;
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Rappelons que l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum sauf demande expresse de sa part.

Considérant :

- l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique (de 1015 à 1022) au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- la délibération 24/2014 de fixation du niveau des indemnités des Maires et Adjoints,
- qu'une délibération conserve sa validité tant qu'elle n'a pas été suspendue ou annulée par le juge administratif ou encore rapportée par l'assemblée délibérante.
- les aménagements apportés à la règle de non-rétroactivité des actes administratifs, notamment pour reconnaître un droit ou régulariser une situation (cour administrative d'appel de Versailles, 10 juillet 2008, n°[06VE0183](#); CAA de Nancy, 22 septembre 2016, n°[15NC00245](#)),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de fixer :
  - à 43% de l'indice brut 1022 l'indemnité de maire allouée à Monsieur Jean-Louis NAVARRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
  - à 16,5 % de l'indice brut 1022 l'indemnité de Monsieur René MARECAL - 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Corinne PIGNÉ – 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Michel LAMBERT – 3<sup>ème</sup> Adjoint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- de prendre acte :
  - que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
  - que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

## 6 – STAGIAIRES – BON CADEAU.

Monsieur Le Maire propose d'offrir aux stagiaires qui donnent entière satisfaction dans les tâches accomplies un bon cadeau d'une somme maximale de 100 €. La décision sera prise à la discrétion de Monsieur Le Maire.

A l'issue des discussions qui s'instaurent,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'autoriser M. Le Maire à offrir, à sa discrétion, un bon cadeau d'un montant maximum de 100 € aux stagiaires qui ont donné entière satisfaction dans les tâches accomplies au sein de la commune.

## 7 – CLÔTURE DE L'ÉCOLE G.CUVIER

Monsieur Le Maire informe que la clôture actuelle qui enceint la façade principale de l'école élémentaire G. Cuvier, est très endommagée.

Le devis estimatif des travaux a été évalué à 17 102,80€ HT.

Il est donc proposé de programmer les travaux de remplacement de la clôture (avec portail et portillon) de l'école élémentaire G. Cuvier, d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017 et d'autoriser Monsieur Le Maire à demander les subventions les plus larges possibles.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'inscrire les crédits au BP 2017 ;
- d'autoriser M. Le Maire à demander les subventions les plus larges possibles.

## 8 -QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Le Maire* énonce les dates de prochaines réunions :
  - jeudi 16 mars, Assemblée Générale de la CAV à 18h00 ;
  - vendredi 17 mars, Expo Photo d'Hélène ANDRAULT à Angerville la Martel à 18h30 ;
  - jeudi 16 mars, rencontre M. LOISEL de la société HTAG pour revoir le contrat de téléphone de la commune, la société Orange sera également reçue vendredi matin ;
  - lundi 20 mars, réunion urbanisme à l'Agglo à 18h00 ;
  - mardi 21 mars, réunion du Bassin Versant ;
  - mercredi 22 mars, commission Fêtes à 18h15
  - jeudi 23 mars, réunion SIVOM
  - mardi 28 mars, réunion CCAS à 17h30 suivie de la commission Finances à 18h00
  - Le vote du budget aura lieu lors d'un conseil municipal du 3 ou 10 avril
- *Monsieur Le Maire* élabore ensuite avec les conseillers les plannings du bureau de vote des élections présidentielles des dimanches 24 avril et 7 mai.
- *Mme Nathalie VARIN* demande la faisabilité du retrait de l'une des deux places de stationnement pour personnes handicapées rue Lannelongue.  
Le conseil municipal ne s'y oppose pas à condition que la réglementation le permette.
- *Mme Françoise CHEMIN* invite le conseil municipal au salon de la peinture qui se tiendra à la salle des Moulins du 25 mars au 2 avril.

- *Mme Sylvie BELLET* demande ce qu'il en est du radiateur de la cuisine de la salle des Moulins.  
M. René MARECAL indique qu'il va être changé.
  
- *Mme Isabelle AUVRAY* informe que *Mme DUMESNIL* s'inquiète de la fermeture de classe et de l'inscription des enfants du bas de Thiergeville qui risque de surcharger les deux classes.  
Monsieur Le Maire indique qu'il a fait une demande de rendez-vous avec l'Inspectrice Académique.  
Monsieur Le Maire ajoute enfin que les travaux de peinture de la gendarmerie sont achevés et convie la presse pour une photo avec les agents.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 00.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. B...' with a large, stylized initial 'S'.